

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

- Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements au projet de loi de finances pour 2015, en nouvelle lecture (Mme Valérie RABAULT, rapporteure générale) 2
- Informations relatives à la Commission..... 5
- Présences en réunion 9

Vendredi

12 décembre 2014

Séance de 9 heures

Compte rendu n° 51

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

Présidence
de M. Dominique Baert,
Vice-Président



La Commission examine, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements au projet de loi de finances pour 2015, en nouvelle lecture.

N° Amendement	Auteur	Position de l'argumentaire
Article 2		
57	M. DE COURSON Charles	Repoussé
Article 3		
85	M. FRUTEAU Jean-Claude	Repoussé
88	M. FRUTEAU Jean-Claude	Repoussé
89	M. FRUTEAU Jean-Claude	Repoussé
41	Mme DALLOZ Marie-Christine	Repoussé
87	M. FRUTEAU Jean-Claude	Repoussé
86	M. FRUTEAU Jean-Claude	Repoussé
Article 4		
55	M. DE COURSON Charles	Repoussé
Article 5		
79	M. GOLDBERG Daniel	Accepté
77	M. GOLDBERG Daniel	Accepté
27	M. NOGUÈS Philippe	Repoussé
74	M. GOLDBERG Daniel	Repoussé
76	M. GOLDBERG Daniel	Repoussé
80	M. GOLDBERG Daniel	Accepté
61	Mme SAGE Maina	Repoussé
90	M. FRUTEAU Jean-Claude	Repoussé
113	Mme SAGE Maina	Repoussé
114	M. FRUTEAU Jean-Claude	Repoussé
Article 7 ter		
8	M. LAMBERT François-Michel	Repoussé
9	M. LAMBERT François-Michel	Repoussé
Article 9		
30	M. PUPPONI François	Repoussé
Article 9 ter		
11	M. ALAUZET Éric	Repoussé
Article 10		
196	Gouvernement	Accepté
Article 11 bis		
201	Gouvernement	Accepté
Article 15		
69	M. DE COURSON Charles	Repoussé

N° Amendement	Auteur	Position de l'argumentaire
CF116	Mme RABAULT Valérie	Adopté
CF117	Mme RABAULT Valérie	Retiré
Article 17		
44	M. ESTROSI Christian	Repoussé
78	Mme DALLOZ Marie-Christine	Repoussé
91	Mme DALLOZ Marie-Christine	Repoussé
5	M. TRAVERT Stéphane	Repoussé
48	M. CALMETTE Alain	Repoussé
82	M. MOREL-A-L'HUISSIER Pierre	Repoussé
83	M. MOREL-A-L'HUISSIER Pierre	Repoussé
Article 18		
50	Mme LACLAIS Bernadette	Repoussé
51	Mme LACLAIS Bernadette	Repoussé
72	M. GINESY Charles-Ange	Repoussé
Article 19		
178	Mme RABAULT Valérie	Accepté
État B		
104	M. BENOIT Thierry	Repoussé
95	M. HAMMADI Razzy	Accepté
96	M. HAMMADI Razzy	Accepté
105	M. ROCHEBLOINE François	Repoussé
106	M. ROCHEBLOINE François	Repoussé
107	M. FOLLIOT Philippe	Repoussé
97	M. REYNÈS Bernard	Repoussé
98	M. REYNÈS Bernard	Repoussé
94	M. FRUTEAU Jean-Claude	Repoussé
101	M. LAGARDE Jean-Christophe	Repoussé
102	M. LAGARDE Jean-Christophe	Repoussé
103	M. LAGARDE Jean-Christophe	Repoussé
99	M. VERCAMER Francis	Repoussé
100	M. VERCAMER Francis	Repoussé
Article 36		
59	M. DE COURSON Charles	Repoussé
Article 41		
60	M. PIRON Michel	Repoussé
75	Mme LINKENHELD Audrey	Repoussé
Article 42		
67	M. MOLAC Paul	Repoussé
22	Mme LE DISSEZ Viviane	Repoussé

N° Amendement	Auteur	Position de l'argumentaire
Article 44 bis		
65	M. CHERKI Pascal	Repoussé
54	M. CHERKI Pascal	Repoussé
49	M. CHERKI Pascal	Repoussé
93	M. HAMMADI Razzy	Repoussé
Article 50 ter		
203	Gouvernement	Repoussé
Article 50 quater		
202	Gouvernement	Repoussé
Article 58		
52	M. CHERKI Pascal	Repoussé
Article 59 ter		
63	M. CHERKI Pascal	Repoussé

*

* *

Informations relatives à la Commission

La Commission a reçu en application de l'article 12 de la LOLF :

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 4 000 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, du programme 161 *Sécurité civile* de la mission *Sécurités*, à destination du programme 209 *Solidarité à l'égard des pays en développement* de la mission *Aide publique au développement*.

Ce transfert de crédits est réalisé à partir des crédits ouverts en décret d'avance sur le programme 161 pour la gestion de la crise Ébola en 2014. Ils doivent permettre de financer la mise en place des centres de traitement du virus Ébola en Guinée.

La signature de ce projet de décret revêt un caractère urgent afin de permettre au ministère des Affaires étrangères et du développement international d'engager la dépense et d'honorer les factures pour financer ces opérations avant le 10 décembre 2014 ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 3 670 000 euros en titre 2, du programme 230 *Vie de l'élève* de la mission *Enseignement scolaire* à destination des programmes 150 *Formations supérieures et recherche universitaire* et 231 *Vie étudiante* de la mission *Recherche et enseignement supérieur*.

Les annulations se répartissent de la façon suivante :

– programme 230 : 3 670 000 euros en titre 2.

Les ouvertures se répartissent de la façon suivante :

– programme 150 : 3 500 000 euros en titre 2 ;

– programme 231 : 170 000 euros en titre 2.

Ce transfert de crédits finance une mesure de revalorisation indemnitaire en faveur des personnels de catégorie B et C relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (50 euros pour les personnels de catégorie B et 100 euros pour les personnels de catégorie C) ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 4 800 000 euros en crédits de paiement (CP), du programme 119 *Concours financiers aux communes et groupements de communes* de la mission *Relations avec les collectivités territoriales*, à destination du programme 122 *Concours spécifiques et administration* de la mission *Relations avec les collectivités territoriales*.

Ce transfert vise à couvrir des besoins complémentaires de crédits de paiement identifiés sur le programme 122, afin d'indemniser les collectivités territoriales touchées par les calamités publiques, suite aux intempéries dans le sud-ouest de la France en 2013 ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 289 854 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), du programme 105 *Action extérieure de l'État* à destination du programme 178 *Préparation et emploi des forces* de la mission *Défense*.

Ce mouvement correspond au remboursement par le ministère des Affaires étrangères et du développement international de prestations dispensées en 2011, 2012 et 2013 par le ministère de la Défense aux personnels du Pôle de stabilité en Kapisa-Surobi ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 293 578 euros en titre 2, du programme 218 *Conduite et pilotage des politiques économique et financière* de la mission *Gestion des finances publiques et des ressources humaines* à destination du programme 144 *Environnement et prospective de la politique de défense* de la mission *Défense*.

Ce décret est destiné au financement des primes des ingénieurs des mines, ex-télécom, en poste hors des ministères économiques et financiers ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 2 231 589 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), dont 2 231 589 euros en titre 2, et de 30 équivalents temps plein travaillés (ETPT), du programme 224 *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture* de la mission *Culture* à destination de quatre programmes.

Le présent décret portant transfert de crédits correspond à différents mouvements entre :

– la mission *Culture* et la mission *Écologie, développement et mobilité durables* ;

– la mission *Écologie, développement et mobilité durables* et les missions *Administration générale et territoriale de l'État* et *Sécurités* ;

– et la mission *Écologie, développement et mobilité durables* et la mission *Solidarité, insertion et égalité des chances*.

1. Transfert entre la mission *Culture* et la mission *Écologie, développement et mobilité durables*

Ce mouvement de crédits a pour objet un transfert de 2 231 589 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, dont 2 231 589 euros de crédits de titre 2, du programme 224 *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture* de la mission *Culture* vers le programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables* de la mission *Écologie, développement et mobilité durables*.

Ce transfert de crédits correspond au remboursement des crédits de personnels correspondant à la rémunération de 30 ETPT du ministère de l'Écologie, du développement durable, et de l'énergie mis à disposition du ministère de la Culture et de la communication en 2014 pour exercer leurs fonctions dans les écoles nationales supérieures d'architecture et les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine.

2. Transferts entre la mission *Écologie, développement et mobilité durables* et les missions *Administration générale et territoriale de l'État* et *Sécurités*

Ce mouvement de crédits s'inscrit dans le cadre de la convention de gestion relative à la mise en œuvre des politiques de sécurité et d'éducation routières en 2014 conclue entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie.

Il a pour objet les transferts suivants :

– un transfert du programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables* de la mission *Écologie, développement et mobilité durables* vers le programme 216 *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* de la mission *Administration générale et territoriale de l'État* : 299 516 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, dont 299 516 euros de titre 2 et 6 ETPT au titre des fonctions support ressources humaines ;

– un transfert du programme 217 vers le programme 207 *Sécurité et Éducation routières* de la mission *Sécurités* : 53 529 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, dont 53 529 euros de crédits de titre 2 et 1 ETPT affecté à la délégation à la sécurité et à la circulation routières.

3. Transfert entre la mission *Écologie, développement durable et mobilité durables* et la mission *Solidarité, insertion et égalité des chances*

Ce mouvement de crédits a pour objet un transfert de 159 352 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, dont 159 352 euros de crédits de titre 2, du programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables* de la mission *Écologie, développement et mobilité durables* vers le programme 124 *Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative* de la mission *Solidarité, insertion et égalité des chances* ;

– un projet de décret de transfert de crédits de titre 2 d'un montant de 3 434 800 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) et de 69 équivalents temps plein travaillé (ETPT), du programme 217 *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables* de la mission *Écologie, développement et mobilité durables* à destination des programmes 206 *Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation* et 215 *Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture* de la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales*.

Les annulations se répartissent de la façon suivante :

– programme 217 : 3 434 800 euros en titre 2 en AE et CP et 69 ETPT.

Les ouvertures se répartissent de la façon suivante :

– programme 206 : 731 407 euros en titre 2 en AE et CP et 9 ETPT.

– programme 215 : 2 703 393 euros en titre 2 en AE et CP en titre 2 et 60 ETPT.

Ce transfert de crédits correspond au solde entre le remboursement par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) de la rémunération des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) affectés au sein des centres de prestations comptables mutualisés (CPCM) des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'outre-mer d'une part, et le remboursement par le MAAF de la rémunération des personnels du MEDDE affectés au sein des CPCM des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'autre part ;

– un projet de décret de transfert de crédits d'un montant de 192 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), du programme 155 *Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail* de la mission *Travail et emploi* à destination du programme 307 *Administration territoriale* de la mission *Administration générale et territoriale de l'État*.

Ce mouvement est consécutif au transfert du programme 134 au programme 155, en LFI 2014, des crédits liés au fonctionnement des commissaires au redressement productif, huit commissaires n'étant pas rattachés aux DIRECCTE mais aux SGAR ;

– un projet de décret de virement de crédits d'un montant de 17 172 050 euros en autorisations d'engagement (AE) et 18 182 758 euros en crédits de paiement (CP), en provenance des programmes 224 *Transmission des savoirs et démocratisation la culture* de la mission *Culture* et 186 *Recherche culturelle et culture scientifique* de la mission *Recherche et enseignement supérieur* à destination des programmes 131 *Création* et 175 *Patrimoines* de la mission *Culture*.

Les annulations se répartissent de la façon suivante :

– programme 224 : – 17 157 050 euros en AE et – 18 167 758 euros en CP ;

– programme 186 : – 15 000 euros en AE et CP.

Les ouvertures se répartissent de la façon suivante :

- programme 175 : 9 889 572 euros en AE et 10 772 810 euros en CP ;
- programme 131 : 7 282 478 euros en AE et 7 409 948 euros en CP.

Ces mouvements visent à assurer le financement de la préservation des polyphonies corses, inscrites depuis 2008 sur la liste de sauvegarde de l'UNESCO, à régulariser le montant des crédits de fonctionnement du musée Adrien Dubouché, dans le cadre de son rattachement à la Cité de la céramique - Sèvres et Limoges et à financer par auto-assurance une partie des besoins relatifs aux travaux de la Philharmonie de Paris ainsi qu'au financement de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

– un projet de décret de virement de crédits d'un montant de 6 200 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), dont 6 200 000 euros en titre 2, des programmes 206 *Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation* et 215 *Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture* de la mission *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* à destination du programme 142 *Enseignement supérieur et recherche agricoles* de la mission *Recherche et enseignement supérieur* et du programme 143 *Enseignement technique agricole* de la mission *Enseignement scolaire*.

Ce projet de décret est destiné à opérer un redéploiement au sein des crédits de personnel du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, dans le cadre de la gestion de fin d'année de ces dépenses.

Les annulations se répartissent de la façon suivante :

- programme 206 : 1 100 000 euros en AE et CP, dont : 1 100 000 euros en titre 2 ;
- programme 215 : 5 100 000 euros en AE et CP, dont : 5 100 000 euros en titre 2.

Les ouvertures se répartissent de la façon suivante :

- programme 142 : 2 100 000 euros en AE et CP, dont : 2 100 000 euros en titre 2 ;
- programme 143 : 4 100 000 euros en AE et CP, dont : 4 100 000 euros en titre 2.



Membres présents ou excusés

Commission des Finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Réunion du vendredi 12 décembre 2014 à 9 heures

Présents. - M. Dominique Baert, Mme Arlette Grosskost, M. Dominique Lefebvre, Mme Christine Pires Beaune

Excusés. - M. Guillaume Bachelay, M. Étienne Blanc, M. Marc Goua

Assistait également à la réunion. – M. François Pupponi

